

Déclaration préalable

04 juin 2020

Mardi 2 juin 2020, nous sommes entrés en phase 2 du plan de déconfinement suite à la décision du gouvernement français.

Il est mis fin à l'interdiction de déplacement de plus de 100 km mais le respect des gestes barrière et de la distanciation physique restent en vigueur et le télétravail est toujours privilégié.

Nous souhaitons maintenant faire un point d'étape pour réfléchir sur le fonctionnement du dialogue social en cette période.

Que de réunions depuis le 16 mars, date de début de confinement avec des redondances entre instances car l'accord social non signé par la CFE-CGC ne permet pas un fonctionnement optimal. Pour rester constructif, disons que non étions en régime de rodage !

Nous devons tous assurer un suivi et travailler ensemble pour que le PRA (Plan de Reprise de l'Activité), se passe au mieux pour les salariés de l'UI O et notre Entreprise. A la CFE-CGC, nous aurions préféré l'emploi de l'acronyme PSC pour « Plan de Sortie du Confinement » qui nous paraît plus juste, plus respectueux et qui permet d'envisager avec optimisme, le « jour d'après ».

Parler de reprise d'activité, n'est pas adaptée aux salariés restés au front et aux télétravailleurs dont l'investissement et la productivité sont salués jusqu'aux plus hautes sphères de l'entreprise.

Les modalités de distribution de la prime exceptionnelle COVID-19 ne sont pas encore connues avec précision à ce jour et ceci inquiète les salariés.

Tous les salariés, acteurs de la bonne marche de l'entreprise en cette période de crise, en activité sur sites, chez les clients ou en télétravail doivent être concernés par l'obtention de cette prime.

A la CFE-CGC nous estimons que c'est au CSSCT de l'UI O de veiller au suivi du PRA. Cette instance possède la connaissance des métiers, la connaissance de la géographie, des prérogatives locales et doit rapporter en CSEE.

Aujourd'hui, le planning d'ouverture des sites mixtes et tertiaires n'est pas figé, certains sites ne sont pas évoqués. Nous comprenons les contraintes nécessaires pour assurer la sécurité des salariés occupants et visiteurs qui peuvent engendrer des délais, mais nous souhaitons ne pas attendre pour être informé des modifications apportées.

La reprise de travaux sur site (projets SDIT) devrait faire l'objet d'échanges en CSSCT.

Nous tenons à remercier tous nos collègues qui ont continué à assurer des activités sur sites, chez les clients ou en télétravail dans des conditions pas toujours optimales en cette période de crise COVID-19.

Les équipes GSSOE et Préventeurs ont été et restent fortement impliqués pour permettre que notre UI puisse continuer ses activités au mieux, merci à eux.

Pour construire un jour d'après qui ne soit pas le jour d'avant, il est important d'évaluer la situation de l'emploi, améliorer les positions de travail et le télétravail.

